



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le 17 mai 2018, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT- CHARVILLON, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE, Juan-Carlos RUBIO et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Mesdames Aline BRIERE (pouvoir à Sylviane VEYRAT- CHARVILLON) et Kathleen TOCHEPORT. Messieurs Claude BONAMIGO (pouvoir à Christiane DAUNIS), Nicolas ROUMESTAN (pouvoir à Béatrice MARINE) et Jean-Marc GATELET.

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 05 avril 2018.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

En préambule, Monsieur le Maire demande à ajouter 2 points à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

1. FINANCES

- ❖ Eco-bourg : travaux de voirie – demande de subvention au titre du FDDT 2018

Par délibération en date du 14 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de l'éco-bourg et le choix de la société Teractem en qualité d'aménageur.

A ce jour, le solde à la charge de la commune est estimé à 1 516 250.00€ HT dont 583 000.00€ HT de dépenses sont prévus au budget 2018. Ces dépenses concernent des travaux d'équipements publics.

Afin de financer ce projet, il est proposé de solliciter une aide, qui sous réserve d'un accord, pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires 2018. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- ❖ Aménagements de sécurisation et signalisation de carrefours - Demande de subvention au titre des amendes de police.

L'aménagement du carrefour giratoire a permis la sécurisation du centre du village et il est maintenant nécessaire de sécuriser les intersections de la commune à l'intérieur de l'agglomération en privilégiant le régime de priorité à droite. Il a été fait appel au cabinet de maîtrise d'œuvre Longerey. Ce dernier a fourni une estimation des travaux qui s'élève à 52 569.05€ HT. Afin de

financer ce projet, il est proposé de solliciter une aide, qui sous réserve d'un accord, pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le projet de sécurisation et la demande de subvention.

❖ Vidéo-protection-demande de subvention-DSIL

Le projet consiste à remettre en fonctionnement la vidéo-surveillance aux abords des bâtiments communaux et de mettre en place une vidéo-surveillance au niveau du carrefour giratoire. Plusieurs fournisseurs ont été sollicités. Le montant du projet pourrait s'élever à 15 005.00€ HT. Afin de financer ce projet, il est proposé de solliciter une aide, qui sous réserve d'un accord, pourrait faire l'objet d'une subvention de la préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le projet d'aménagement en vidéo-protection et la demande de subvention.

2. PÉRISCOLAIRE :

Mme Claire Muller, Directrice de l'école Léon Marie, et l'OGEC ont choisi d'organiser à compter de la rentrée scolaire prochaine par leurs propres moyens le service de l'accueil périscolaire au sein même de l'école privée. Cette décision est actée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Aussi, l'accueil périscolaire municipal accueillera à compter du 03 septembre 2018 uniquement les enfants de l'école publique.

3. CAP LOISIRS : camps d'été 2018

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, durant le mois de juillet 2018, sont organisés pour les jeunes âgés de 4 à 16 ans des camps d'été. Les tarifs proposés ci-dessous sont acceptés à l'unanimité.

Séjours des 4/6 ans – 4 jours/3 nuits		
TARIFS DES CAMPS DE 4 JOURS - du 10 au 13 juillet 2018 et du 17 au 20 juillet 2018		
Tranches QF	4 Communes partenaires	Communes extérieures
T1	140€	160€
T2	145€	165€
T3	150€	170€
T4	155€	175€
Séjours des 6/11 ans et 12/16 ans – 5 jours/4 nuits		
TARIFS DES CAMPS DE 5 JOURS - du 09 au 13 juillet 2018 et du 16 au 20 juillet 2018		
Tranches QF	4 Communes partenaires	Communes extérieures
T1	180€	236€
T2	190€	246€
T3	200€	256€
T4	210€	266€

4. DIVERS : tirage au sort des jurés d'assises 2019

Comme chaque année, la commune doit élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises. Elle est établie par tirage au sort depuis un logiciel informatique.

Le nombre d'électeurs pour la commune de Marcellaz-Albanais devant être tirés au sort s'élève à 3.

Compte tenu de contrainte de domicile, il est proposé de tirer au sort 6 électeurs afin d'avoir des suppléants en cas de besoin.

5. URBANISME/VOIRIE :

❖ SYANE-convention de droit d'usage/fibre optique très haut débit

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Syane est amené à réaliser des travaux pour permettre le raccordement des logements au très haut débit et par conséquent à faire des demandes régulières d'intervention sur des parcelles et voies privées communales. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les conventions de droit d'usage à venir, nécessaires au SYANE pour ce type de travaux.

❖ Dossiers en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
Déclarations préalables	DP 74 161 18 X 0010	MARILLEY Martine	division en vue de construire (2 lots)	Montmasson	accordée le 03/05/2018
	DP 74 161 18 X 0011	CRESPO Jean-Noël	piscine	la Molière	accordée le 03/05/2018
	DP 74 161 18 X 0012	POLETTI Franck	remplacement menuiseries	Chef-lieu	accordée le 10/04/2018
	DP 74 161 18 X 0013	PEZET Sébastien	clôture	le Faubourg	accordée le 27/04/2018
	DP 74 161 18 X 0014	OUERGHEMMI Walid	garage + modification façade	Joudrain	accordée le 03/05/2018
	DP 74 161 18 X 0015	SARL LEVET TP	remblai pour agrandissement du terrain de foot	lieudit Pré Charnet	non opposition le 26/04/2018
	DP 74 161 18 X 0016	GATELET Jean-Marc	clôture	le Faubourg	non opposition le 15/05/2018
	DP 74 161 18 X 0017	BAUQUIS Aurélie	clôture	Chaunu	non opposition le 15/05/2018
	DP 74 161 18 X 0018	BELLEVILLE Marcel	division en vue de construire (1 lot)	Oilly	en cours d'instruction
Permis de construire/permis d'aménager/Cub	PC 74 161 17 X 0022	CARNOY François et RENDU Mélanie	maison individuelle	Joudrain	ACCORDÉ le 10/04/2018
	PC 74 161 18 X 0001	PIVA Thierry	aménagement d'un logement	la Molière	ACCORDÉ le 19/04/2018
	PA 74 161 18 X 0001	DFR (Gelone)	lotissement (7 logements)	la Radia	dossier incomplet
	PC 74 161 18 X 0003	PARISOT Laurent	maison individuelle	les Erènes (lot 7)	dossier incomplet
	PC 74 161 18 X 0004	DUVERNEY Alain	garage non accolé	Gleufoxy	en cours d'instruction
	PC 74 161 18 X 0005	VEYRAT-CHARVILLON Raphaël	poulailler	Contentenaz	dossier incomplet
	PC 74 161 10 X 0010-M01 (modificatif) CU 74 161 18 X 0010 (opérationnel)	BEAUQUIS Laëtita et VITTOZ Franck BEAUQUIS Jérôme	aménagement des combles réhabilitation d'un hangar en logement	les Gargues Germagny	consultations en cours dossier incomplet

6. QUESTIONS DIVERSES :

❖ Constitution d'une servitude publique de réseau sur partie des parcelles AD 157 et AD 394

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre ECO-BOURG de la Commune par la société TERACTION, et spécialement dans le secteur du futur ensemble immobilier dénommé « LE VERGER DU BOURG », il est nécessaire de constituer une servitude de réseau permettant le passage de la canalisation des eaux pluviales entre la rue des écoles et le regard situé au sud de la parcelle AD 394.

La reprise du réseau sera réalisée aux frais de la société TERACTION et l'entretien par la Commune.

La constitution de cette servitude de réseau est autorisée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

❖ Constitution d'une servitude publique de passage sur partie des parcelles AD 157, AD 300 et AD 394

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre ECO-BOURG de la Commune par la société TERACTION, et spécialement dans le secteur du futur ensemble immobilier dénommé « LE VERGER DU BOURG », il est nécessaire de constituer une servitude publique de passage pour piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Le réseau d'éclairage sera réalisé aux frais de la société TERACTION et la Commune assurera l'entretien.

La constitution de cette servitude de passage est autorisée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h15.

A Marcellaz-Albanais, le 04 juin 2018

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**